

Québec, le 11 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mai dernier, le député de Montmagny-L'Islet déposait à l'Assemblée nationale une pétition signée par 1 137 personnes qui habitent Saint-Éphrem-de-Beauce et les environs. Ces personnes demandent de bénéficier des services d'un ou de plusieurs médecins dans les plus brefs délais.

En tant que ministre de la Santé et des Services sociaux, je suis bien conscient des difficultés d'accès à un médecin de famille que connaît la population des différentes régions du Québec. C'est pourquoi un effort colossal a été entrepris pour améliorer la disponibilité des ressources médicales. Ainsi, les admissions en médecine dans les quatre facultés de médecine qui dépassaient à peine les 400 étudiants au milieu des années 90 ont été considérablement augmentées de sorte que près de 850 étudiants sont maintenant admis en médecine chaque année.

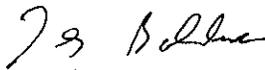
Compte tenu du temps de formation d'un médecin, il est entendu que la pleine mesure des augmentations passées et présentes devra se faire attendre encore quelques années. Par ailleurs, des efforts sont faits pour recruter davantage de médecins étrangers qui pourront servir le Québec comme médecins de famille.

... 2

Pour assurer une répartition équitable entre les régions des nouveaux médecins de famille, nous avons mis en place, depuis 2003, les plans régionaux d'effectifs médicaux en médecine générale. Le processus et la méthode qui sont utilisés pour effectuer cette répartition ont fait l'objet d'un large consensus auprès des représentants de l'ensemble des régions. Malheureusement, le nombre de nouveaux médecins est insuffisant pour combler l'ensemble des besoins. Cependant, je peux vous assurer que la région de Chaudière-Appalaches reçoit chaque année une part équitable des nouveaux médecins de famille. Quant à la répartition de ces médecins entre les territoires et les établissements de cette région, cette responsabilité revient à leur Département régional de médecine générale dont le rôle est de déterminer les priorités de recrutement afin de répondre le plus efficacement aux besoins de la population.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Yves Bolduc

N/Réf. : 12-MS-02293